FORMULE PARTICULIER CONFORT +
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
Dernière mise à jour : 1er décembre 2024

1- Présentation

Qui sommes-nous ?

Le service juridique est opéré par ASSUR770 qui est une société à responsabilité limitée au capital social de 8 000 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 450 625 215.

2- À qui s'appliquent ces Conditions Générales d'Utilisation ?

Ces conditions s'appliquent aux Utilisateurs.

En activant son compte Utilisateur :

- L'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation dans leur intégralité, y compris la politique de confidentialité, dans sa version applicable à la date de la création du compte ;
- L'Utilisateur déclare être capable de contracter en son nom propre, dans les conditions de la loi de son pays de résidence. Si l'Utilisateur est mineur, il doit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse de son représentant légal avant d'accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

3- Définitions

- INTERFACE: Interface pour permettre l'accès aux services.
- UTILISATEURS: Clients de la société ASSUR770 utilisant les services.
- IDENTIFIANT: Adresse e-mail de l'Utilisateur nécessaire pour la connexion à l'Interface.
- MODÈLES DE DOCUMENTS JURIDIQUES: Service de mise à disposition de documents juridiques et/ou administratifs de tout type, notamment : actes, contrats ou conventions diverses à compléter par l'Utilisateur.
- VISIOCONFÉRENCES D'AVOCATS: Service de visioconférence correspondant à un échange avec un avocat en visioconférence pour tout besoin de Conseil Juridique.
- AVOCATS PARTENAIRES: Professionnels du droit titulaires du CAPA, régulièrement inscrits à un barreau français et référencé sur l'Interface.
- CONSEIL JURIDIQUE: Prestation intellectuelle personnalisée tendant, sur une question posée, à la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue, notamment, d'une éventuelle prise de décision.
- CHATBOT D'INFORMATION JURIDIQUE: Prestation intellectuelle personnalisée tendant, sur une question posée, à la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue, notamment, d'une éventuelle prise de décision.
- PLATEFORME : Désigne la plateforme de résolution des litiges.

4- Nos services

A- SERVICE DE MISE À DISPOSITION DE MODÈLES DE DOCUMENTS JURIDIQUES

- **Présentation du service:**

La mise à disposition de Modèles de Documents Juridiques correspond à l'accès à une base documentaire composée de modèles juridiques et administratifs.

- **Utilisation du service:**

Les Modèles de Documents Juridiques mis à disposition constituent des modèles à compléter.

L'Utilisateur doit passer les étapes suivantes :

ÉTAPE 1
Accéder à la base documentaire via son Interface
ÉTAPE 2
Rechercher le document
ÉTAPE 3
Télécharger le document correspondant à sa recherche

B- SERVICE DE VISIOCONFÉRENCES D'AVOCATS

- **Présentation du service:**

Le service de visioconférences d'avocats correspond à un échange avec un avocat en visioconférence pour tout besoin de Conseil Juridique.

- **Accès au service:**

Afin de réaliser sa visioconférence avec un avocat, l'Utilisateur doit passer par les étapes suivantes :

ÉTAPE 1
Accéder à l'Interface
ÉTAPE 2
Sélectionner la matière correspondante au besoin
ÉTAPE 3
Choisir une date parmi les disponibilités des avocats partenaires afin de fixer le rendez-vous en visioconférence
ÉTAPE 4
Revenir à l'heure du rendez-vous pour effectuer la visioconférence

L'avocat s'engage à consacrer 30 minutes à l'Utilisateur afin de le conseiller sur son litige juridique ou de répondre à sa question juridique.

- **Règles d'utilisation du service:**

L'Utilisateur possède un quota de consultations dont le nombre est affiché sur son Interface.

L'Utilisateur a accès aux visioconférences de manière illimitée dans la limite de 2 visioconférences par litige.

Les avocats partenaires interviennent sur des sujets de conseils et de contentieux.
ASSUR770 se réserve le droit de requalifier certaines questions d'informations générales pour qu'elles soient traitées par des juristes. Dans ce cas, si la demande de l'Utilisateur ne nécessite pas l'intervention d'un avocat, ASSUR770 peut annuler la visioconférence, en informer l'Utilisateur et lui proposer d'être mis en relation avec l'un de ses juristes pour répondre à sa question juridique.

- **TERRITORIALITÉ**

L'utilisation du service de visioconférence ne peut concerner que des conseils ou contentieux juridiques qui a trait à la France.

- **RÈGLES D'ANNULATION**

L'Utilisateur peut annuler ou reporter un rendez-vous à tout moment.
S'il l'annule plus de 24 heures avant la consultation, son quota reste inchangé.

Si l'Utilisateur annule sa consultation moins de 24 heures avant l'entretien, ASSUR770 compte l'entretien comme effectué, et retire 1 crédit de son quota.

- **RÈGLES DE PRÉSENTATION AU RDV**

Si un Utilisateur ne se présente pas à une réunion programmée, l'avocat partenaire attendra 15 minutes, puis se déconnectera.
Dans ce cas, ASSUR770 considère que la réunion est terminée et retire 1 crédit de réunion de son quota.

Si un avocat partenaire ne se présente pas à une réunion programmée, le quota de l'Utilisateur reste inchangé et l'Utilisateur est invité à reprogrammer une nouvelle réunion.

C- SERVICE DE CHATBOT D'INFORMATION JURIDIQUE

- **Présentation du service:**

Le Chatbot est un agent conversationnel basé sur une technologie d'intelligence artificielle, destiné à répondre aux Utilisateurs pour obtenir des clarifications simples sur des questions de droit français.

- **Utilisation du service:**

L'Utilisateur peut poser toutes les questions juridiques au Chatbot. Il convient de savoir que le Chatbot peut ne pas demander en retour des précisions sur la question posée par

l'Utilisateur. Il est donc important de poser des questions juridiques complètes et détaillées avec un maximum de précision.

Le Chatbot s'efforce de fournir des réponses juridiques de la meilleure qualité possible en se basant sur les sources documentaires et les connaissances dont il dispose. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le Chatbot n'est pas infaillible et que ses réponses peuvent ne pas être toujours fiables, voire contenir des erreurs.

Il est essentiel de rappeler que le Chatbot ne peut pas remplacer un avocat et ne prend pas en compte toutes les circonstances et facteurs spécifiques à chaque cas. Par conséquent, il est fortement recommandé de contacter un professionnel du droit pour confirmer les informations obtenues auprès du Chatbot.

D- SERVICE DE RESOLUTION DES LITIGES

- **Présentation du service :**

Le service correspond à une mise à disposition d'une plateforme de résolution des litiges (la « Plateforme ») soit de manière amiable par le biais d'une négociation optimisée en ligne, soit de manière contentieuse par le biais de l'obtention d'une décision ayant la même valeur qu'une décision de Justice (sentence arbitrale) mais dans un délai très rapide de 2 mois en moyenne.

- **Utilisation du service:**

Afin de tenter de résoudre son litige via la Plateforme, l'Utilisateur doit suivre les étapes suivantes :

ÉTAPE 1
Accéder à la Plateforme
ÉTAPE 2
Remplir tous les éléments du dossier
ÉTAPE 3
Signer électroniquement le protocole d'accord transactionnel si un accord est trouvé.

L'Utilisateur reconnait qu'en l'absence de clause contractuelle prévoyant la résolution de leur litige par le biais de Néo-Justice, le défendeur n'est pas obligé d'accepter ce mode de résolution des litiges. L'utilisation de la plateforme de Néo-Justice donne lieu à une tarification complémentaire en cas de succès de la négociation d'un montant de 26% du montant pour lequel les parties acceptent de mettre fin à leur litige ou en cas d'obtention d'une sentence arbitrale (frais d'arbitrage de Néo-Justice à partir de 399€).

En acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, les Utilisateurs acceptent également et inconditionnellement les Conditions Générales de Service et le Règlement de Négociation et d'Arbitrage de Néo-Justice, consultables à l'adresse suivante : https://neo-justice.fr/politiques_contractuelles.

5- Les limites de notre responsabilité:

A- Service de mise à disposition de Modèles de Documents Juridiques:

Les Modèles de Documents Juridiques mis à disposition constituent des modèles à compléter. L'Utilisateur est informé que ASSUR770 met à sa disposition les modèles de la société AIKAN, le sous-traitant.

Dans le cadre de l'Utilisation de ces Modèles :
Le sous-traitant est tenu à une obligation de moyens. De ce fait, l'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation qu'il fait des documents ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit.

Le sous-traitant ne sera en aucun cas tenu pour responsable des éventuels dommages directs ou indirects, pécuniaires ou autres, que l'Utilisateur encourt lors de l'utilisation du contenu mis à sa disposition.

Le sous-traitant fournit ses meilleurs efforts afin de veiller à ce que les données et documents qui font partie du service soient complets, exacts et actuels . Il s'engage à contrôler le contenu de chacune des fiches, lettres types et démarches tous les 4 mois, ce contrôle déterminant ou non une mise à jour. Les Modèles sont systématiquement mis à jour dans ce délai en cas d'évolution de l'environnement juridique (législation, réglementation, jurisprudence, etc.) ou pour optimiser et améliorer leur utilisation.

Le sous-traitant ne donne aucune garantie quant aux éventuelles fautes et/ou les lacunes et/ou données obsolètes.

B- Service de visioconférences d'avocats:

ASSUR770 ne fournit et ne fournira aucun Conseil Juridique aux Utilisateurs.
ASSUR770 ne fournit qu'un service qui consiste en une prestation d'intermédiation entre un Utilisateur et un avocat partenaire, seul compétent pour fournir du Conseil Juridique sous sa seule responsabilité.

C- Service de Chatbot d'Information Juridique:

ASSUR770 décline toute responsabilité pour toute inexactitude ou omission de la part du Chatbot d'Information Juridique.

Toute utilisation malveillante du Chatbot visant à contourner les règles intrinsèques ou ses limitations est interdite.

6- Compte de l'Utilisateur:

A- Généralités:

- **Accès à l'Interface**

Pour accéder aux différents services fournis par ASSUR770 (Modèles de Documents Juridiques, visioconférences d'avocats, Chatbot d'Information Juridique), l'Utilisateur devra se connecter sur son Interface.

- **La connexion au compte Utilisateur**

L'Utilisateur doit se rendre sur son Interface.
L'Utilisateur renseigne son e-mail sur lequel il reçoit un lien de connexion.

B- Utilisation du compte

Responsabilité de l'Utilisateur:

ASSUR770 ne sera pas responsable en cas d'accès au Compte Utilisateur par un tiers, par une attaque de force brute.

L'Utilisateur est responsable de la sécurité de l'accès à son compte.

ASSUR770 ne sera pas responsable en cas d'utilisation non-autorisée du compte Utilisateur par un tiers, et ne sera pas responsable en cas de dommage causé par une telle utilisation.

L'utilisation du compte Utilisateur doit être conforme aux Conditions Générales d'Utilisation. ASSUR770 se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le compte Utilisateur en cas de violation de ces Conditions ou en cas d'usage inapproprié.

7- Résiliation

S'il souhaite résilier l'accès aux services ASSUR770, l'Utilisateur devra se référer aux conditions de résiliation de ASSUR770.

8- Données personnelles

L'utilisation de l'Interface implique la collecte de données personnelles par ASSUR770, d'une manière conforme à la législation et réglementation applicable.

L'Utilisateur est parfaitement informé que les données personnelles qu'il soumet directement ou indirectement à ASSUR770 feront l'objet d'un traitement automatisé.

La Politique de protection des données de ASSUR770 peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante : https://laprotectionjuridique.fr/charte-protection-donnees-personnelles/

9- Propriété intellectuelle

Tous les éléments de l'Interface de ASSUR770, notamment dessins, logos, images, graphiques, ou tout autre contenu ne pourront être utilisés sans son accord.

Ils sont protégés par les législations françaises et internationales relatives aux droits de la propriété intellectuelle (droit d'auteur et droit des marques notamment).

10- Réclamations ou litiges

A- Réclamations:

Pour toute réclamation, contactez-nous
L'Utilisateur peut adresser toute réclamation sur la boite contact@assur770.fr

B- Litiges:

Juridictions compétentes:

- En tant que non professionnel, tout litige sera porté devant le Tribunal judiciaire dans les conditions du droit de la consommation.
- En tant que professionnel, tout litige sera porté devant le Tribunal de commerce.